

Wiltz, le 04 juillet 2025

AVIS

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes et conformément à l'article 43 de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (administration de l'environnement) a notifié sa décision (arrêté D/25/0011) relative à l'objet énuméré ci-dessous:

Objet : Modification du délai de remise des études
(D/24/0003)

Emplacement : 27, rue du X Septembre à Wiltz

Le dossier y relatif est déposé au secrétariat du service technique pour y être consulté par tous les intéressés.

La Bourgmestre,



La Secrétaire,



Commune de Wiltz

Administration communale • Service Technique • Romaine Majerus • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 233 • Fax: (+352) 95 72 05 • E-mail: romaine.majerus@wiltz.lu